

Décision n°20260603-1 portant délégation de signature à monsieur Stéphane ADNOT

Publié le 4 juin 2026, Mis à jour le 4 juin 2026

La présidente du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires,

Vu le code de l'éducation articles L.822-1 à L.822-5 et l'article R.822-7 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ;

Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;

Vu le décret du 10 février 2024 portant nomination de madame Bénédicte DURAND à la présidence du Centre national des oeuvres universitaires à compter du 15 février 2024 ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 juin 2023 portant nomination de monsieur Stéphane ADNOT en qualité de sous-directeur de l'hébergement et du patrimoine au Centre national des oeuvres universitaires et scolaires ; et la décision n° 2026-60 du 11 février 2026 portant nomination de monsieur Stéphane ADNOT en qualité de sous-directeur de l'immobilier et de l'investissement au Cnous ;

Vu la convention cadre signée le 25 septembre 2025 entre la Caisse des Dépôts et le Cnous dans le cadre de l'objectif commun de concourir à l'accélération de la production de logement étudiants,

DÉCIDE,

Article unique

Délégation est donnée à Monsieur Stéphane ADNOT, sous-directeur de l'immobilier et de l'investissement, à effet de signer le 16 juin 2026 la convention de partenariat entre la Banque des Territoires, le Cnous et le Crous de Lille.

Vanves,

Le 3 juin 2026

La Présidente du CNOUS

Bénédicte DURAND